

Les conditions générales d'utilisation et de vente ci-dessous s'appliquent uniquement aux véhicules équipés d'un boîtier télématique

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE DES SERVICES CONNECT ONE

PRÉAMBULE

Attendu que :

- a. Le FOURNISSEUR propose une série de prestations sur ses VÉHICULES, telles que définies dans les présentes, relatives au DISPOSITIF installé en usine sur le VÉHICULE.
- b. Les services proposés relatifs au DISPOSITIF sont les suivants :
 - **Services Connect ONE** : il s'agit des services disponibles automatiquement et sans frais supplémentaires dès la livraison du VÉHICULE par le concessionnaire, dont certains peuvent nécessiter l'activation par le Client ou l'Utilisateur (selon le cas) ;
 - **Services Connect PLUS** : il s'agit de services supplémentaires, lorsqu'ils sont disponibles, qui nécessitent un abonnement supplémentaire et l'activation par le Client ou l'Utilisateur (selon le cas) lors de l'acceptation et, le cas échéant, du paiement.
 - **Services Connect PREMIUM** : il s'agit de services supplémentaires, lorsqu'ils sont disponibles, qui nécessitent un abonnement supplémentaire qui peut être éventuellement activé par le Client ou l'Utilisateur (selon le cas) lors de l'acceptation et du paiement.
- c. Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES se réfèrent exclusivement aux Services Connect ONE ci-après dénommés les « SERVICES » pour simplifier.
- d. Pour une description détaillée des Services Connect PLUS et Connect PREMIUM et savoir où et quand ils sont disponibles, veuillez vous reporter à leurs conditions générales d'utilisation et de vente respectives disponibles sur le SITE WEB. En cas d'indisponibilité des Services Connect Pack et Connect Plus, veuillez vous reporter aux conditions générales de vente et d'utilisation des services individuels proposés sur le SITE WEB.
- e. Les SERVICES pourront être vendus, le cas échéant, par le FOURNISSEUR LOCAL. Veuillez vérifier votre facture pour plus d'informations.

Le CLIENT reconnaît que ce document fait partie intégrante du contrat concernant l'achat de véhicules équipés en usine dudit DISPOSITIF (le « Contrat d'achat »). La signature du Contrat d'achat, y compris des CONDITIONS GÉNÉRALES, est obligatoire afin d'obtenir les SERVICES. En signant le Contrat d'achat, le CLIENT confirme avoir lu et a été pleinement informé de toutes les dispositions des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

Le CLIENT comprend et accepte que la souscription aux SERVICES est liée au VÉHICULE. Le transfert du DISPOSITIF et des SERVICES vers un autre véhicule autre que le VÉHICULE identifié

par le présent Contrat d'achat n'est pas autorisé. Les éléments essentiels des SERVICES sont définis à l'Annexe I. Certains des SERVICES sont fournis conformément à certaines lois et réglementations en matière d'homologation de type applicables dans le pays où le VÉHICULE est vendu. Certains des SERVICES décrits à l'Annexe I peuvent nécessiter une nouvelle activation en ligne.

Ces SERVICES ont les caractéristiques suivantes :

- durée : les détails concernant la durée de la période de validité des SERVICES si non repris à l'Annexe I sont disponibles sur le SITE WEB ;
- les SERVICES sont susceptibles d'évoluer en fonction des nouvelles exigences techniques et/ou réglementaires telles que décrites à l'article 4.2 ;

Le CLIENT doit également lire attentivement l'Annexe I qui contient les points d'intérêt, les paramètres et les éventuelles limitations des SERVICES : Il est entendu que les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES constituent l'ensemble des règles à suivre par tout CLIENT qui doit également veiller à ce que les autres UTILISATEURS en soient informés et s'y conforment.

1. DÉFINITIONS

- « CENTRE D'EXPLOITATION » désigne le centre de contrôle opérationnel géré de manière indépendante par les PRESTATAIRES DE SERVICES par l'intermédiaire duquel le CLIENT (ou les UTILISATEURS du VÉHICULE) bénéficient de services d'assistance en cas d'accident et/ou de besoin d'assistance routière.

- « CONDITIONS GÉNÉRALES » : il s'agit des présentes Conditions générales d'utilisation et de vente des SERVICES.

- « DISPOSITIF » désigne le dispositif informatisé installé en usine sur le VÉHICULE permettant l'utilisation des SERVICES – y compris, sans s'y limiter, les boîtiers de télécommunication, les écrans tactiles ou tout équipement de connectivité nécessaire à l'utilisation des SERVICES – et acheté par le CLIENT avec le VÉHICULE.

Le DISPOSITIF est conçu pour acquérir les données et les informations concernant le VÉHICULE, y compris, mais sans s'y limiter, son emplacement, sa direction, la distance parcourue et d'autres données de diagnostic.

« FOURNISSEUR LOCAL » désigne l'entité mandatée par le FOURNISSEUR pour vendre les SERVICES, telle qu'identifiée dans la facture fournie au CLIENT. « DESCRIPTIF DES SERVICES » : il s'agit du descriptif des Services figurant en Annexe I ;

- « FOURNISSEUR » : il s'agit soit (i) de la société STELLANTIS EUROPE S.p.A., dont le siège social est à Corso Giovanni Agnelli n° 200, 10135 Torino (Italie), SIRET et numéro de TVA 7973780013, au capital social entièrement libéré de : 850 000 000 EUR, inscrit au Registre Économique et Administratif (R.E.A.) de Turin sous le n° 07973780013, pour les marques Fiat, Fiat Professional, Alfa Romeo, Lancia, Jeep et Abarth, ou (ii) PSA Automobiles SA, Société par actions simplifiée (Stellantis Auto S.A.S.) au capital de 300 176 800 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 542 065 479, ayant son siège social au 2-10, boulevard de l'Europe, 78300 Poissy (France) pour les marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Vauxhall et Opel. Stellantis Europe S.p.A et PSA Automobiles SA (Stellantis Auto S.A.S.) sont sous le contrôle

de Stellantis N.V. FOURNISSEUR des SERVICES en application des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES est précisé en Annexe I pour la Marque concernée.

- « RÉSEAU D'ASSISTANCE FOURNISSEUR » : désigne les revendeurs agréés par le FOURNISSEUR à vendre ou entretenir des VÉHICULES ou toute autre personne autorisée par le FOURNISSEUR à fournir des services d'assistance.

- « PRESTATAIRE DE SERVICES » : désigne toute personne ou entité qui fournit tout service, équipement ou structure connecté(e) aux SERVICES de connectivité du VÉHICULE.

- « VOL » : désigne une infraction commise par quiconque vole ou s'empare sans autorisation du bien d'autrui au sens des lois applicables en la matière ;

- « CAMBRIOLAGE » : désigne une infraction prévue par les lois applicables en la matière, commise par quiconque vole la propriété d'une personne, et immédiatement avant ou au moment de le faire, et pour ce faire, utilise la force sur une personne ou met ou cherche à faire craindre à quiconque d'être sur-le-champ soumis à la force.

- « MARQUE » : désigne soit Fiat, Fiat Professional, Alfa Romeo, Lancia, Jeep, Abarth, Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Vauxhall ou Opel (selon le cas).

- « LOCALISATION DU VÉHICULE » : il s'agit de la fonction du DISPOSITIF

qui, si elle est activée, permet de localiser la position du VÉHICULE (géolocalisation).

- « SYSTÈME D'EXPLOITATION » : il s'agit du système informatique lié au DISPOSITIF installé sur le VÉHICULE, par lequel les SERVICES sont fournis.

- « SERVICE/S » : désigne les services décrits dans la Description des services ;

- « SITE WEB » : désigne le portail accessible par l'adresse Internet à la rubrique « connectivité » du site Web de chaque MARQUE DE VÉHICULE, sur lequel le CLIENT peut trouver toute information complémentaire sur les fonctionnalités et le fonctionnement des SERVICES, ainsi que sur leur disponibilité et couverture en fonction du modèle et du pays de vente du VÉHICULE ;

- « CLIENT » : le client qui a signé le Contrat d'achat et utilise les SERVICES, et s'il s'agit de toute personne physique qui, en relation avec les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES, agit à des fins autres que son activité commerciale, artisanal ou professionnel, ce CLIENT est dénommé CONSOMMATEUR dans les présentes Conditions Générales.

- « VÉHICULE » : il s'agit d'un véhicule neuf éligible de la marque concernée telle que listée en Annexe 1 et équipé du DISPOSITIF ;

- « APPLICATION MOBILE » : désigne l'application pour téléphones mobiles, Smartwatch sur lesquels le CLIENT peut utiliser les SERVICES et définir les configurations associées ;

« UTILISATEUR » : désigne le conducteur, utilisant le VÉHICULE et les SERVICES associés autres que le CLIENT.

2. OBJECTIF

Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES ont pour objet de définir et de réglementer la relation avec le CLIENT qui utilise les SERVICES.

3. Fonctions du DISPOSITIF et de sa gestion à distance

3.1. Liaison de communication réseau et divulgation de données

Suite à l'installation du DISPOSITIF sur le VÉHICULE, un lien de communication réseau est établi entre le VÉHICULE et le SYSTÈME D'EXPLOITATION respectif et maintenu pour effectuer les communications de données nécessaires à la prestation des SERVICES. Un tel lien de communication réseau permet, selon le type de services fournis, la transmission au SYSTÈME D'EXPLOITATION, via le réseau mobile (lorsque la couverture le permet) de certaines données du VÉHICULE, y compris mais sans s'y limiter :

- État du VÉHICULE ou données de diagnostic telles que, par exemple, mais sans s'y limiter, la température du moteur, la pression d'huile, la consommation de carburant, le kilométrage, la charge actuelle de la batterie, les codes par défaut, les journaux, les problèmes de maintenance.

- « Alarmes » du VÉHICULE telles que, par exemple, mais sans s'y limiter, câbles de batterie sectionnés, batterie débranchée et/ou déchargée, déplacement du VÉHICULE avec la clé retirée, notification de possibles collisions.

- L'utilisation du VÉHICULE telle que, par exemple, mais sans s'y limiter, la position, la distance parcourue, les heures de fonctionnement ou d'arrêt du moteur du VÉHICULE, la vitesse, l'utilisation du système avancé d'aide à la conduite (ADAS).

- Les données nécessaires aux SERVICES telles que, par exemple, mais sans s'y limiter, les informations de navigation, les requêtes vocales, les messages.

Si le CLIENT souhaite avoir le contrôle de la divulgation de données, il peut choisir à tout moment de restreindre les divulgations de données respectives, en modifiant les paramètres de confidentialité pertinents pour le VÉHICULE. La manière de modifier les paramètres de confidentialité respectifs dépend de l'équipement du VÉHICULE. Veuillez vous référer au manuel d'utilisation ou au guide ou contactez le centre de contact du FOURNISSEUR pour plus d'informations.

Si le CLIENT choisit de restreindre la divulgation des données, notamment celle de géolocalisation le cas échéant, cela peut limiter la prestation des SERVICES.

Les divulgations de données nécessaires pour effectuer la connexion, la gestion des appareils, les SERVICES fournis conformément à certaines lois et réglementations d'approbation de type, les mises à jour de logiciels et de micrologiciels et pour gérer les codes par défaut ne sont pas affectées par les paramètres de confidentialité.

3.2 Utilisation des données - Amélioration de la qualité des produits

Le CLIENT reconnaît et accepte qu'afin d'améliorer la qualité des produits fabriqués par le FOURNISSEUR, les données du véhicule (telles que définies dans L'ANNEXE II) - à l'exclusion de la géolocalisation du VÉHICULE - sont transférées au FOURNISSEUR à des fins de prévention des anomalies, d'analyse des données agrégées pour l'amélioration du produit ou de création de nouveaux produits. De plus amples informations à ce sujet et à d'autres fins sont disponibles dans la « politique européenne en matière de confidentialité des véhicules connectés ».

3.3. Gestion et mises à jour à distance du DISPOSITIF

Sans préjudice de l'article 12 ci-dessous, en tant que partie intégrante du Service, la gestion nécessaire des dispositifs et les mises à jour logicielles et micrologicielles nécessaires liées au logiciel et au micrologiciel pour le SERVICE seront effectuées à distance, notamment à l'aide de la technologie « over the air ». La technologie « over the air » désigne toutes les communications sans liaison réseau physique (par exemple GSM, 4G, Wi-Fi).

Pour cela, une connexion réseau radio sécurisée entre le Véhicule et le serveur de gestion de l'appareil sera établie après chaque « allumage »

lorsqu'un réseau de téléphonie mobile est disponible. Selon l'équipement du Véhicule, la configuration de la connexion doit être définie sur « Véhicule connecté » pour permettre l'établissement de la connexion au réseau radio.

Indépendamment d'une souscription valide au service connecté, la sécurité du produit à distance ou la gestion des appareils liés à la sécurité du produit et les mises à jour du logiciel et du micrologiciel seront effectuées lorsque le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le fabricant respectif du VÉHICULE est soumis (par ex. loi applicable en matière de responsabilité du fait des produits, réglementation des appels électroniques) ou lorsque le traitement est nécessaire pour protéger les intérêts vitaux des utilisateurs et des passagers respectifs du véhicule.

L'établissement d'une connexion sécurisée au réseau radio et les mises à jour à distance associées ne sont pas affectées par les paramètres de confidentialité et seront effectuées en principe après une initiation par l'utilisateur du Véhicule suite à une notification respective.

4. Acceptation, activation, modification et force exécutoire

4.1.1 Acceptation des CONDITIONS GÉNÉRALES

En signant le Contrat d'achat ou en utilisant le DISPOSITIF et les SERVICES, le CLIENT est supposé avoir pris connaissance et accepté les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

4.1.2 Activation

Comme indiqué à l'Annexe I, certains SERVICES - déjà disponibles à la signature du Contrat d'achat - peuvent nécessiter une activation supplémentaire en ligne. Dans ce cas, le CLIENT doit suivre le processus d'activation en ligne pour utiliser les SERVICES associés.

4.2. Modifications des CONDITIONS GÉNÉRALES

Le FOURNISSEUR a le droit de modifier les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES à tout moment et périodiquement à sa seule discrétion.

Les CLIENTS sont informés que les SERVICES pourront être modifiés en cas de changement de la réglementation ou si la législation l'exige. Toute modification n'affectant pas de manière significative les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES sera publiée sur le SITE WEB et valable à compter de leur date de publication.

Si un changement affecte de manière significative les droits du CLIENT et/ou l'utilisation de ses données personnelles conformément aux présentes CONDITIONS GÉNÉRALES (« Modification significative »), lorsque le FOURNISSEUR est en mesure de contacter le CLIENT, alors en plus de la publication de cette Modification significative sur le SITE WEB, le FOURNISSEUR informera le CLIENT de ladite Modification significative par e-mail (si disponible) ou par tout autre moyen à la disposition du FOURNISSEUR.

Si une Modification significative a un impact négatif sur l'accès ou l'utilisation des SERVICES par le Client, excepté s'il est mineur, le CLIENT sera en droit de résilier sans frais les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES

dans les 30 jours suivant la Modification significative en contactant le réseau d'assistance et/ou Service Client du FOURNISSEUR. À condition toutefois que le Client ne puisse pas résilier les SERVICES qui sont fournis conformément aux lois applicables.

Les dispositions des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES et leurs éventuelles mises à jour en vigueur sont disponibles à tout moment en ligne sur le SITE WEB. Les CONDITIONS GÉNÉRALES publiées sur le SITE WEB prévaudront sur toute version antérieure.

4.3. Applicabilité

Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES sont réputées opposables au CLIENT à compter du moment où il signe le Contrat d'achat ou commence à utiliser les SERVICES. Les modifications des CONDITIONS GÉNÉRALES seront opposables au CLIENT dans le cas où il continue à utiliser les SERVICES suite à ces modifications.

5. DROIT DE RÉTRACTATION/D'ANNULATION

Le CLIENT a le droit d'annuler les SERVICES fournis en vertu des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES uniquement en cas d'exercice des droits de rétractation du Contrat d'achat.

6. Prérequis - Conditions de bon fonctionnement du DISPOSITIF et limitation de responsabilité - Disponibilité territoriale

6.1 Prérequis

Le CLIENT peut utiliser les SERVICES proposés conformément aux prérequis suivants :

- le VÉHICULE doit être équipé du DISPOSITIF ;
- il est nécessaire que le CLIENT ait la capacité juridique d'acheter le VÉHICULE et de signer le Contrat d'achat ;

- certains SERVICES peuvent nécessiter une activation supplémentaire spécifique en ligne, comme décrit plus en détail à l'Annexe I

Par l'acceptation des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES, le CLIENT reconnaît que les SERVICES sont fournis pour être utilisés à bord du VÉHICULE

EN SIGNANT LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, le CLIENT COMPREND QUE LES DONNÉES DE GÉOLOCAISATION DU VÉHICULE SERONT TRAITÉES ET TRANSMISES ÉLECTRONIQUEMENT AU SYSTÈME D'EXPLOITATION SI NÉCESSAIRE POUR PERMETTRE LA PRESTATION DES SERVICES, COMME L'EXIGENT LES DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ.

6.1.1 Connectivité des données

La connexion de données entre le DISPOSITIF et le SYSTÈME D'EXPLOITATION est établie via une carte SIM installée dans le DISPOSITIF.

La connectivité est active uniquement dans les pays indiqués sur le SITE WEB, sauf indication contraire dans la Description des services.

6.2 Conditions de bon fonctionnement du DISPOSITIF et limitation de responsabilité

Le CLIENT reconnaît que l'installation et l'activation correctes du DISPOSITIF sont des conditions essentielles à la prestation des SERVICES. L'installation et l'activation du DISPOSITIF sont effectuées par le FOURNISSEUR. Le CLIENT reconnaît que le DISPOSITIF ne présente aucun risque pour l'état ou la sécurité du VÉHICULE et qu'il ne l'altère en aucune manière.

Toute installation, désinstallation, remplacement, réparation, maintenance ou autre intervention sur le DISPOSITIF pendant la période de garantie accordée pour le VÉHICULE doit être effectuée(e) par un installateur agréé par le Fournisseur que le CLIENT peut contacter via le service Client du Fournisseur.

En pareil cas, si un dysfonctionnement ou une panne du DISPOSITIF survient, le CLIENT amènera le VÉHICULE au centre de livraison où le VÉHICULE a été récupéré ou dans un autre centre agréé par le Fournisseur.

Le CLIENT peut contacter le service Client pour plus d'informations sur toute intervention qui pourrait être requise par le DISPOSITIF.

Le FOURNISSEUR pourra fournir les SERVICES à condition que :

- le réseau GPS soit opérationnel et fonctionne correctement ;
- le réseau mobile et les lignes téléphoniques fixes soient opérationnels et fonctionnent correctement ;
- la base de données cartographiques de l'ensemble du territoire national et européen soit mise à jour. La mise à jour de l'état des cartes est disponible dans l'APPLICATION MOBILE et sur le SITE WEB.

En cas de :

- manque de cartes ;
- couverture insuffisante du signal GPS et/ou du signal du réseau mobile (le cas échéant) et/ou indisponibilité du réseau ;
- le VÉHICULE se trouvant dans une zone non couverte par l'opérateur téléphonique ;
- le VÉHICULE se trouvant dans un pays où la prestation des SERVICES n'est pas disponible ; ou alors
- Interruptions de SERVICE résultant de goulots d'étranglement de capacité à court terme dus à des pics de charge sur les SERVICES ou à des perturbations dans le domaine des systèmes de télécommunications tiers ; SERVICES non garantis pour lesquels il est entendu que le FOURNISSEUR ne sera en aucun cas responsable.

Le CLIENT reconnaît que le FOURNISSEUR a le droit de suspendre, même temporairement, les SERVICES pour des raisons de maintenance ou d'amélioration du réseau ou du système, ou en cas d'encombrement du réseau ou pour des raisons de sécurité et de respect de la réglementation, ou suite à une plainte pour VOL du VÉHICULE par le CLIENT ou à la demande des autorités compétentes. Il est entendu et convenu qu'aucune indemnité ou remboursement ne sera dû par le FOURNISSEUR au CLIENT dans les cas de suspension ou d'interruption prévus ci-dessus.

6.3. Disponibilité territoriale des SERVICES

Le CLIENT reconnaît qu'à partir de maintenant les SERVICES sont disponibles dans les pays détaillés dans la liste sur le SITE WEB, sous réserve des dispositions des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES. Le FOURNISSEUR ne livre pas les SERVICES en dehors de ces pays et, par conséquent, dans de tels cas, n'assume aucune responsabilité envers le CLIENT et/ou les utilisateurs du VÉHICULE quant aux SERVICES.

Pour toute information concernant la disponibilité et l'activation des SERVICES, veuillez vous rendre sur le SITE WEB, sauf indication contraire dans la Description des services.

7. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Chaque CLIENT est légalement responsable de sa connexion au DISPOSITIF.

Plus généralement, le CLIENT s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de :

- protection des données personnelles ;
- la confidentialité des correspondances et l'interdiction d'intercepter les communications Internet.

Lors de l'utilisation des SERVICES, le CLIENT s'engage à :

- ne commettre aucune forme de violation, d'atteinte ou de piratage aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et notamment à ne pas diffamer, harceler, traquer ou menacer quiconque ;
- de prendre toutes les précautions nécessaires vis-à-vis de leurs dispositifs, afin de prévenir et d'éviter la transmission de virus ou de tout autre type de programme ou de code pouvant être dangereux ou destructeur ;
- de conserver leur code d'accès strictement personnel ;

- ne pas effectuer intentionnellement des opérations ayant pour effet de dissimuler sa véritable identité ;

- ne pas altérer, modifier ou accéder aux informations appartenant à un autre Client ; ou
- ne pas interrompre ou perturber le fonctionnement normal du réseau du FOURNISSEUR ou de tout système connecté audit réseau.

Le CLIENT reconnaît être parfaitement informé du manque de fiabilité du réseau Internet et notamment du fait qu'il n'existe aucune garantie de sécurité dans la transmission et la réception des données et dans les performances du réseau.

Le CLIENT reconnaît avoir été informé que l'intégrité, l'authenticité et la confidentialité des informations, fichiers et données de tout type échangées sur Internet pour l'utilisation des SERVICES ne peuvent être garanties. Le CLIENT doit s'abstenir de toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive des SERVICES, telle qu'un engorgement volontaire ou involontaire des serveurs et susceptible d'interrompre la disponibilité des serveurs ou du réseau du FOURNISSEUR.

Le CLIENT doit être entendu comme le seul responsable de tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé à des tiers par l'utilisation des SERVICES.

8. RESPONSABILITÉ DU CLIENT

8.1. Principes généraux : utilisation correcte du DISPOSITIF et des SERVICES

Le CLIENT peut utiliser le DISPOSITIF et les SERVICES en toute bonne foi, et dans le respect des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES et des lois et règlements applicables, notamment les lois relatives à la propriété intellectuelle et industrielle, à l'informaticque, à la gestion des fichiers et à la protection des données personnelles. Le CLIENT :

- ne doit pas détourner l'utilisation du DISPOSITIF à des fins commerciales ou pour vendre des produits et/ou des SERVICES ;
- ne doit pas utiliser le DISPOSITIF pour nuire à autrui ou dans un but contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou portant atteinte aux droits d'un tiers ;
- ne doit commettre aucun acte contrefaisant, ni reproduire, télécharger, représenter, modifier tout ou partie du DISPOSITIF, ni utiliser un « robot » ou un « copieur » de Site Web ;
- ne doit pas accéder et/ou altérer le DISPOSITIF ;
- ne doit pas obstruer ou altérer la fonctionnalité du DISPOSITIF, ni supprimer ou modifier les données qu'il contient ;
- ne doit pas perturber le fonctionnement normal du DISPOSITIF, ni introduire de virus ou toute autre technologie nuisible à l'application ou aux SERVICES associés.

Le CLIENT est tenu de ne pas altérer, interférer, supprimer et/ou compromettre la fonctionnalité du DISPOSITIF. Le CLIENT reconnaît que toute manipulation ou suppression du DISPOSITIF compromet la possibilité de fournir les SERVICES. Le FOURNISSEUR n'assume donc aucune responsabilité en l'absence de prestation des SERVICES due à une altération ou à un retrait du DISPOSITIF.

Le FOURNISSEUR se réserve le droit de traiter tout accès non autorisé ou altération du DISPOSITIF comme une activité illégale et de le signaler aux autorités compétentes.

Le CLIENT ne doit commettre aucune action susceptible de mettre en péril la sécurité informatique du FOURNISSEUR et du PRESTATAIRE ou du CLIENT eux-mêmes, ni interférer ou interrompre le fonctionnement régulier du SITE WEB.

Le FOURNISSEUR se réserve le droit de suspendre l'utilisation du DISPOSITIF par chaque CLIENT contrevenant

aux présentes CONDITIONS GÉNÉRALES et de communiquer toutes les informations nécessaires aux autorités compétentes.

Le CLIENT s'engage à n'utiliser aucun des SERVICES à des fins frauduleuses, illicites ou abusives, ou, en tout état de cause, à des fins non conformes aux dispositions des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES. Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser les SERVICES ou à ne pas les exploiter de manière inappropriée de sorte à porter atteinte aux opérations commerciales, aux services, à la réputation, aux employés ou aux installations du FOURNISSEUR ou des PRESTATAIRES. Le CLIENT reconnaît donc et accepte expressément être responsable de tout montant réclamé par d'autres au FOURNISSEUR, ainsi que de tous les frais résultant en tout ou en partie d'une telle utilisation inappropriée ou de ses propres actions.

Le CLIENT reconnaît donc et accepte expressément de ne pas revendre, copier, stocker, reproduire, distribuer, modifier, exposer, publier, exécuter, transmettre, diffuser ou créer des œuvres dérivées des contenus reçus via les SERVICES et ne peut pas utiliser les contenus reçus par le biais de SERVICES à des fins commerciales. Certaines informations reçues via les SERVICES appartiennent au FOURNISSEUR, aux PRESTATAIRES DE SERVICES ou à d'autres tiers qui fournissent les SERVICES par l'intermédiaire du FOURNISSEUR. Ces informations peuvent être couvertes par un ou plusieurs droits d'auteur, marques commerciales, marques de service, brevets ou autres protections légales. Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser et/ou copier les contenus reçus via les SERVICES, sauf autorisation expresse du FOURNISSEUR ou du PRESTATAIRE.

Dans le cadre de la prestation des SERVICES, le CLIENT s'engage à informer rapidement le FOURNISSEUR de tout changement de numéros de téléphone et/ou d'adresse électroniques et/ou d'adresses postales, déchargeant le FOURNISSEUR de toute conséquence dommageable que le CLIENT pourrait subir du fait de son omission.

Le CLIENT, et tout UTILISATEUR, doit être majeur, et en utilisant les SERVICES, confirme être compétent et disposer de tous les moyens nécessaires pour accéder et utiliser les SERVICES.

Le CLIENT est entièrement responsable de l'utilisation qu'il fait du DISPOSITIF, des SERVICES associés et des informations qu'il a fournies.

8.2. Autres utilisateurs ou passagers du VÉHICULE LE CLIENT EST LE SEUL RESPONSABLE DE TOUTE UTILISATION DES SERVICES DANS LE VÉHICULE, MÊME SI D'AUTRES PERSONNES LES UTILISENT ET SI L'UTILISATION N'ÉTAIT PAS AUTORISÉE. LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DES SERVICES REQUIS PAR CELUI-CI OU PAR TOUTE PERSONNE UTILISANT SON VÉHICULE OU ACCÉDANT AUX SERVICES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CELUI-CI. Le CLIENT s'engage donc à informer tous les Utilisateurs et passagers de son VÉHICULE des SERVICES et des fonctions et restrictions du système, ainsi que des termes des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES, y compris LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ci-jointe.

Aucune responsabilité ne pourra être imputée au PRESTATAIRE ou au FOURNISSEUR quant à la manière dont le VÉHICULE est utilisé par le CLIENT et/ou l'UTILISATEUR.

Si le CLIENT et/ou l'UTILISATEUR de son VÉHICULE utilisent les SERVICES pour commettre une infraction ou à d'autres fins abusives, le CLIENT sera responsable de tout dommage imputé au FOURNISSEUR du fait d'une telle utilisation.

8.3. Respect des règles de sécurité routière

Le respect des règles de sécurité routière est une priorité et le FOURNISSEUR n'est pas responsable des infractions commises lors de l'utilisation du VÉHICULE, y compris les infractions commises en relation avec toute réglementation applicable ou le Code de la route.

9. DURÉE, RENOUELEMENT ET RÉSILIATION DES SERVICES

9.1.1 Durée

Sous réserve de la clause 9.1.2 ci-dessous, les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES ont une durée et une expiration indiquées sur le SITE WEB, sauf indication contraire dans la Description des services en Annexe I. À l'exception des SERVICES requis par la loi applicable, la disponibilité des SERVICES ne peut être garantie en permanence en raison d'éventuelles évolutions techniques futures (y compris, mais sans s'y limiter : smartphones, systèmes d'exploitation, disponibilité du réseau, obsolescence de l'environnement technique, etc.). Par conséquent, les services fonctionneront tant que les technologies connues au moment du Contrat d'achat ne deviendront pas obsolètes par rapport à la technologie couramment utilisée sur le marché. À la fin de la PÉRIODE DE SERVICE correspondante, sans renouvellement automatique, les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE seront réputées résiliées de plein droit sans nécessité d'une quelconque notification à cet effet par l'ABONNÉ ou le FOURNISSEUR.

Sans préjudice de ce qui précède, le CLIENT peut renouveler tout ou une partie des SERVICES (selon les conditions énoncées dans des forfaits spécifiques qui peuvent être proposés de manière discrétionnaire par le FOURNISSEUR) en le faisant sur le SITE WEB.

Pour les VÉHICULES équipés de certaines exigences d'homologation de type de services connectés, (par exemple « eCall » obligatoire), la carte SIM restera active au-delà de la durée et de l'expiration des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

Le renouvellement des CONDITIONS GÉNÉRALES sera effectif pour la durée choisie par le CLIENT parmi les options disponibles et selon les modalités publiées sur le SITE WEB au moment de l'activation de la procédure.

En raison des limitations techniques du DISPOSITIF, le renouvellement doit intervenir dans un délai d'un an à compter de la date d'expiration des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

Passé ce délai, les SERVICES ne pourront plus être renouvelés.

Si le CLIENT souhaite réutiliser les SERVICES, il devra demander l'installation d'un nouveau DISPOSITIF dans le VÉHICULE et à ses frais.

9.1.2 Résiliation automatique et rétractation du FOURNISSEUR

Les Services prendront fin de plein droit si le(s) réseau(x) de communication utilisé(s) pour leur prestation n'est (ne sont) plus disponible(s) ou est (sont) fortement saturé(s) du fait d'une coupure des réseaux 2G et/ou 3G et/ou 4G décidée par les opérateurs de télécommunication. Veuillez consulter le SITE WEB et contacter le service Client pour vérifier si votre modèle de VÉHICULE sera affecté par une telle désactivation du réseau.

Les informations de résiliation seront mises à disposition sur les Sites Web des marques au moins 30 jours avant la fin du Service.

Les Prestations prendront fin de plein droit en cas de mise au rebut/destruction du Véhicule, ou d'indemnisation du Client par son assureur suite au Vol du Véhicule. En cas de mise au rebut/destruction/vol du Véhicule, le Client informera sans délai le FOURNISSEUR de cet

événement conformément à l'article 9.3 ci-dessous, et transmettra au FOURNISSEUR les pièces justificatives (copie du certificat de mise au rebut/de destruction ou d'indemnisation de la compagnie d'assurance).

Le FOURNISSEUR se réserve le droit de retirer les SERVICES et donc de résilier tout ou une partie des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES si la technologie employée pour la prestation des SERVICES concernés devient obsolète par rapport à la technologie couramment utilisée sur le marché. Le FOURNISSEUR donnera au CLIENT un préavis raisonnable conformément à la loi applicable.

9.2. Droit de résiliation du FOURNISSEUR

Le FOURNISSEUR a le droit de résilier immédiatement les SERVICES si le CLIENT enfreint une partie des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES ou utilise les SERVICES à des fins illégales ou inappropriées. L'utilisation inappropriée comprend, mais sans s'y limiter, celles spécifiées dans la condition 8 ci-dessus, et en particulier, la modification du DISPOSITIF et/ou son retrait du VÉHICULE sans l'autorisation du FOURNISSEUR. Aucune indemnité ou remboursement ne sera dû par le FOURNISSEUR au CLIENT dans les cas de résiliation indiqués ci-dessus.

9.3. Vente du VÉHICULE ou perte de possession du VÉHICULE - Notification au FOURNISSEUR et au CLIENT Droit de Résiliation

Si le CLIENT décide de vendre le Véhicule, de résilier la location/le bail du VÉHICULE, ou en cas de Vol ou de mise au rebut/destruction du VÉHICULE, le Client doit :

- en informer rapidement le FOURNISSEUR soit via l'APPLICATION/le SITE WEB/en contactant le RÉSEAU D'ASSISTANCE FOURNISSEUR et/ou le Service Client/Centre de Contact FOURNISSEUR ; et
- s'assurer que son compte n'est plus lié au VÉHICULE, en contactant le RÉSEAU D'ASSISTANCE FOURNISSEUR et/ou le Service Client/Centre de Contact FOURNISSEUR.

En cas de vente ou de cession du VÉHICULE -

pour quelque cause que ce soit - à un tiers, le CLIENT doit :

- s'assurer que toutes les données personnelles stockées dans le VÉHICULE sont supprimées ; et
- expressément communiquer au nouveau propriétaire ou détenteur du VÉHICULE l'existence des PRESTATIONS précitées.

Le CLIENT sera tenu de résilier certains SERVICES nécessitant une activation supplémentaire et requérant l'adresse électronique, le numéro de téléphone et/ou le téléchargement de l'application mobile client. Le nouveau CLIENT sera autorisé à souscrire aux SERVICES nécessitant l'adresse électronique du Client, son numéro de téléphone et/ou le téléchargement de l'application mobile suite à la résiliation de l'ancien propriétaire.

En fonction des SERVICES concernés, le nouveau propriétaire du VÉHICULE, (i) pendant la durée de validité des SERVICES, pourra utiliser les SERVICES pendant le reste de la durée des CONDITIONS GÉNÉRALES auquel cas

il sera considéré comme le nouveau CLIENT, sous réserve des présentes Conditions Générales ou (ii) il sera amené à se réabonner aux SERVICES pour une nouvelle durée telle que précisée plus en détail en Annexe 1.

Si le CLIENT vend le VÉHICULE sans en avoir préalablement informé le nouveau propriétaire : (i) le FOURNISSEUR ne sera en aucun cas tenu responsable de la collecte ultérieure des données, estimant, de bonne foi, qu'elles appartiennent au CLIENT et (ii) ce dernier restera responsable en vertu des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES de la bonne ou mauvaise utilisation des SERVICES par le nouveau propriétaire.

Il reste également entendu que (i) le FOURNISSEUR n'est pas responsable des dommages découlant de violations liées au traitement des données personnelles en cas de défaut de notification des circonstances susmentionnées et (ii) le CLIENT n'accèdera ni n'utilisera aucune donnée relative au VÉHICULE suite à la vente à des tiers et/ou à la fin de la location du VÉHICULE.

10. INFORMATIONS SPÉCIALES SUR LES RESTRICTIONS DE SERVICE ET DE SYSTÈME

10.2. Propriété de la technologie

Le FOURNISSEUR et ses PRESTATAIRES, dans la mesure où ils sont responsables, sont et resteront à tout moment propriétaires de tous les droits, titres et intérêts concernant (i) tout matériel, logiciel et technologie associée utilisés ensemble ou en relation avec les SERVICES, et (ii) tout droit de propriété intellectuelle ou autre droit de propriété, y compris, sans s'y limiter, tous les brevets, droits d'auteur, droits sur les marques et secrets commerciaux qui y sont contenus. Le CLIENT reconnaît qu'il est interdit et s'engage à ne pas copier, décompiler, décomposer, faire de la rétro-ingénierie, réduire les travaux dérivés ou manipuler toute technologie ou donnée ou contenu stocké ou intégré dans l'équipement utilisé pour recevoir ou exploiter les SERVICES (ensemble, les « Équipements technologie ») ou autrement modifier ou altérer cet équipement. Le CLIENT s'engage également à ne pas télécharger, publier, transmettre ou autrement rendre disponible tout matériel contenant des virus logiciels ou d'autres codes, fichiers ou programmes informatiques conçus pour interrompre, désactiver ou limiter la fonctionnalité des SERVICES. Tout logiciel contenu dans le VÉHICULE est concédé sous licence uniquement pour être utilisé avec les SERVICES. En outre, toute donnée ou autre contenu des SERVICES est protégé par les lois sur les droits d'auteur et par d'autres législations sur la propriété intellectuelle et tous les droits de propriété sont attribués au FOURNISSEUR et aux PRESTATAIRES DE SERVICES. Le CLIENT a le droit d'utiliser la technologie de l'équipement uniquement pour un usage personnel, non commercial et en relation avec les SERVICES.

11. GARANTIE ET RESPONSABILITÉS DU FOURNISSEUR

11.1 Garantie

Sous réserve toujours du respect par le CLIENT de ses obligations dans les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES, et sauf dans les cas prévus aux articles 6, 9 et 13.1 :

(i) La garantie accordée par la loi applicable sur le VÉHICULE et/ou la garantie du fabricant du matériel (le cas échéant) comprend le DISPOSITIF installé en usine dans le VÉHICULE.

Si le CLIENT est un CONSOMMATEUR, les SERVICES seront couverts par la garantie prévue par la loi, y compris la garantie selon laquelle le FOURNISSEUR sera responsable de tout défaut de conformité des SERVICES qui surviendrait ou deviendrait apparent au cours de la période pendant laquelle le SERVICE doit être fourni en vertu des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES. En cas de défaut de conformité, le CLIENT bénéficie des recours prévus par la loi applicable régissant la vente de biens comportant des contenus numériques et des services numériques.

(ii) Le FOURNISSEUR déploie des efforts raisonnables pour assurer la disponibilité des SERVICES.

Cependant, le CLIENT doit noter les limitations suivantes :

Le FOURNISSEUR ne garantit pas que les SERVICES seront fournis sans interruption ou fonctionneront sans erreur.

Si le CLIENT n'a pas effectué la mise à jour fournie par le FOURNISSEUR et nécessaire au maintien de la conformité des SERVICES, dès sa mise à disposition, alors le FOURNISSEUR ne sera pas responsable de tout défaut de conformité des SERVICES qui surviendrait ou deviendrait apparent au cours de la période pendant laquelle le SERVICE doit être fourni en vertu des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

Nonobstant les garanties ci-dessus, à l'exception des SERVICES exigés par la loi applicable, la disponibilité des SERVICES ne peut être garantie de manière permanente en raison d'éventuelles évolutions techniques futures (notamment : smartphones, systèmes d'exploitation, disponibilité du réseau, obsolescence de l'environnement technique, etc.). Par conséquent, les SERVICES fonctionneront tant que les technologies connues au moment du Contrat d'achat ne deviendront pas obsolètes par rapport à la technologie couramment utilisée sur le marché.

11.2. RESPONSABILITÉ

Aucune disposition des présentes conditions générales de vente n'a pour effet d'exclure la responsabilité non exclue de l'une ou l'autre des parties en cas de décès ou de dommages corporels causés par sa négligence ou la négligence de ses préposés ou agents, ou d'exclure la responsabilité en cas de déclaration frauduleuse.

11.2.1 Responsabilité à l'égard des CONSOMMATEURS

Dans le cas où le CLIENT est un CONSOMMATEUR, si le FOURNISSEUR ne respecte pas les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES, le FOURNISSEUR est responsable des pertes ou dommages subis par le CLIENT qui sont un résultat prévisible de sa violation des CONDITIONS GÉNÉRALES ou de la négligence du FOURNISSEUR, mais ce dernier n'est pas responsable des pertes ou dommages qui ne sont pas prévisibles. Les pertes ou dommages sont prévisibles s'ils étaient une conséquence évidente du manquement du FOURNISSEUR ou envisagés par le CLIENT et le FOURNISSEUR au moment de la conclusion du contrat selon les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

Par conséquent, le FOURNISSEUR n'aura aucune responsabilité envers le CLIENT pour toute perte de profit, perte d'activité, interruption d'activité, dommages consécutifs, dommages indirects ou perte d'opportunité commerciale.

Le FOURNISSEUR ne fournit les SERVICES que pour un usage domestique et privé. Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser les Services à des fins commerciales, d'affaires ou de revente, et le FOURNISSEUR n'a aucune responsabilité envers le CLIENT pour toute perte de profit, perte d'activité, interruption d'activité ou perte d'opportunité commerciale. Il est donc destiné à des fins d'orientation générale et d'information uniquement, et non à des fins d'enregistrement ou de journalisation formelle, car il existe toujours un risque de perte ou de corruption des données, de sorte que le FOURNISSEUR ne fournit aucune garantie que les données que vous enregistrez avec les Services seront disponibles à tout moment.

11.2.2 Responsabilité du FOURNISSEUR envers tous les CLIENTS

Sans préjudice de ce qui précède, le FOURNISSEUR n'est en aucun cas responsable et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout type de pertes, dommages, y compris ceux du CLIENT en cas de VOL, CAMBRIOLAGE aggravé et/ou dommages au VÉHICULE et/ou aux personnes et/ou au matériel présents à bord du VÉHICULE, responsabilités, réclamations et dépenses (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de justice, de défense et de résiliation), directes, indirectes ou consécutives, découlant de ou liées à la prestation ou à l'utilisation des SERVICES, quelle que soit la cause, découlant du contrat, de l'illégalité (y compris la négligence), de la réglementation ou

autre. Le FOURNISSEUR ne sera pas responsable de toute perte ou dommage quel qu'il soit (même prévisible) découlant de ou lié à l'utilisation (y compris, mais sans s'y limiter, ceux découlant d'une violation du Code de la route), ou à l'incapacité d'utiliser les SERVICES, ou à l'utilisation ou à la dépendance des dits SERVICES. En outre, si le CLIENT n'est pas un CONSOMMATEUR, le FOURNISSEUR n'est pas responsable de :

- la qualité des SERVICES, ces derniers étant offerts « en l'état » ;
- toute perturbation dans l'utilisation du SITE WEB ;
- l'indisponibilité temporaire ou permanente et totale ou partielle du SITE WEB ;
- toute difficulté liée au temps de réponse et, d'une manière générale, tout défaut de performance ;
- toute impossibilité d'utiliser le SITE WEB ;
- les atteintes à la sécurité de l'information susceptibles d'endommager les équipements/dispositifs du CLIENT et les données, sauf disposition contraire de la loi ;
- toute violation des droits du CLIENT en général.

En aucun cas, le FOURNISSEUR ne sera tenu responsable des interruptions ou des restrictions des SERVICES pour les raisons suivantes :

- dispositions légales ou mesures administratives et/ou réglementaires encadrées ;
- les dispositions émises par les autorités compétentes. Lorsque le CLIENT n'est pas un CONSOMMATEUR, le FOURNISSEUR ne sera pas responsable envers le CLIENT en matière contractuelle, délictueuse (y compris, sans s'y limiter, la négligence) et/ou manquement à une obligation légale pour toute perte ou tout dommage que le CLIENT pourrait subir en raison de tout acte, omission, manquement ou défaut (y compris la négligence) dans la prestation des SERVICES par le FOURNISSEUR, ou son Prestataire de services, d'un montant supérieur au prix total payé par le CLIENT pour les Services.

12. MISES À JOUR DES SERVICES

Le CLIENT est informé et reçoit les mises à jour, y compris les mises à jour de sécurité, nécessaires pour maintenir le DISPOSITIF en conformité.

Le cas échéant, le FOURNISSEUR pourra utiliser la technologie « over the air », telle que décrite à l'Annexe I, pour accéder à distance au DISPOSITIF et lui fournir des mises à jour.

Le CLIENT accepte et reconnaît que les mises à jour « over the air » seront communiquées au CLIENT au moyen d'un message d'information affiché à l'écran du dispositif radio dans tous les autres cas.

La mise à jour sera programmée à l'arrêt du VÉHICULE. Si le CLIENT a besoin d'utiliser le VÉHICULE pendant la mise à jour ou l'installation, le VÉHICULE peut être démarré, mais les SERVICES peuvent être temporairement indisponibles. Pour de telles mises à jour, selon la MARQUE concernée (Fiat, Fiat Professional, Alfa Romeo, Lancia, Jeep, Abarth, Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Vauxhall ou Opel (selon le cas)), le CLIENT aura la possibilité de reporter la mise à jour dans le temps jusqu'à un nombre maximum de références au-delà duquel l'installation commencera automatiquement.

Le FOURNISSEUR recommande au CLIENT de télécharger les mises à jour dès qu'elles sont disponibles. Si le CLIENT n'a pas effectué la mise à jour fournie par le FOURNISSEUR et nécessaire au maintien de la conformité des SERVICES, dès sa mise à disposition, alors le FOURNISSEUR ne sera pas responsable de tout défaut de conformité des SERVICES qui surviendrait ou deviendrait apparent au cours de la période pendant laquelle le SERVICE doit être fourni en vertu des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

Le CLIENT accepte et reconnaît que la technologie « over the air » sera également utilisée par le FOURNISSEUR pour effectuer les

activités suivantes

sans aucune autre action requise par le CLIENT :

- mises à jour nécessaires à la conformité légale, réglementaire ou de cybersécurité ;
 - installation de mises à jour en cas de correction de bogues ;
 - mises à jour requises lors de tout remplacement du prestataire de services réseau ;
 - installations nécessaires à la mise à disposition d'un nouveau service préalablement activé par le CLIENT ;
- Dans ce cas, la mise à jour ou l'installation sera programmée à l'arrêt du VÉHICULE. Si le CLIENT doit utiliser le VÉHICULE alors que la mise à jour ou l'installation est en cours, le VÉHICULE peut être démarré, mais les SERVICES seront temporairement indisponibles, jusqu'à la fin de la mise à jour ou de l'installation.

13. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1. Cas de force majeure

En cas d'événement de force majeure, les prestations visées aux présentes CONDITIONS GÉNÉRALES seront dans un premier temps suspendues. Si un événement de force majeure a une durée supérieure à trente (30) jours, les présentes conditions générales seront résiliées de plein droit, sauf accord contraire des parties. Il est expressément convenu entre les parties que la force majeure ou les cas fortuits, outre ceux résultant habituellement des décisions de justice, s'entendent notamment, mais sans s'y limiter : grèves générales, lock-outs, épidémies, pannes des réseaux de télécommunications, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales, modifications légales ou réglementaires empêchant l'exécution des SERVICES. Si l'une des parties est empêchée ou retardée dans l'exécution de l'une de ses obligations en vertu des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES par un événement de force majeure, ladite partie en informera rapidement l'autre partie.

13.2. Non renonciation

Le défaut du FOURNISSEUR d'exercer ou de faire valoir un droit en vertu des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES ne sera pas considéré comme une renonciation à ce droit ni ne pourra servir à empêcher l'exercice ou l'application de celui-ci à tout moment par la suite. Aucun élément des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES n'est destiné à constituer une relation de partenariat, de franchise, de coentreprise ou d'agence.

13.3. Indépendance des parties

Aucune des parties n'a le pouvoir d'assumer ou de créer une obligation au nom et/ou pour le compte de l'autre partie. En outre, chaque partie reste seule responsable de ses actes, allégations, engagements, SERVICES, produits et personnels.

13.4. Divisibilité

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES sont tenues pour non valides ou déclarées telles par une loi, un règlement ou une décision définitive ayant l'autorité de la chose jugée rendue par une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. Les Parties conviennent de substituer à toute disposition invalide, illégale ou inapplicable une nouvelle disposition qui sert le plus possible l'objectif de la disposition invalide.

13.5. Bonne foi

Les parties déclarent que les engagements visés aux présentes CONDITIONS GÉNÉRALES sont pris en toute bonne foi.

13.6. Intégralité de l'accord

Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES remplacent tous les accords, arrangements

et engagements antérieurs entre les parties et constituent l'intégralité de l'accord entre les parties relatif à l'objet des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES. Le cas échéant, les obligations des parties en vertu de tout accord de non-divulgence préexistant resteront en vigueur et de plein effet dans la mesure où il n'y a pas de conflit entre elles. Les parties confirment qu'elles n'ont pas conclu les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES sur la base d'une déclaration non expressément intégrée aux présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

13.7. Législation applicable et tribunal compétent

Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES et tout litige en découlant ou résultant de celles-ci seront régis par le droit suisse. Le CLIENT et le FOURNISSEUR acceptent que tout litige découlant de ou résultant des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES ou de l'utilisation des SERVICES par le CLIENT, sera soumis à la compétence des tribunaux suisses, à l'exception des cas de compétence exclusive du domicile du CLIENT prévue par la loi relative à la détermination du tribunal présidant les litiges entre professionnel et CONSOMMATEUR.

*
*
*

**Annexe la - SERVICES pour Fiat,
Fiat Professional, Alfa Romeo,
Lancia, Jeep et Abarth**

Le PRESTATAIRE des SERVICES est Stellantis Europe S.p.A., dont le siège social est à Corso Giovanni Agnelli n° 200, 10135 Turin (Italie), SIRET et numéro de TVA 7973780013, au capital social entièrement libéré de : 850 000 000 EUR, inscrit au Registre Économique et Administratif (R.E.A.) de Turin sous le n° 07973780013 (ci-après, également, « STELLANTIS EU »).

De manière générale, la durée des services présentés ci-dessous est de 10 ans à compter de la date de début de la garantie, sauf mention explicite. Nonobstant ce qui précède, les Services prendront fin de plein droit si le(s) réseau(x) de communication utilisé(s) pour leur délivrance n'est (ne sont) plus disponible(s) ou est (sont) fortement saturé(s) du fait d'une coupure des réseaux 2G et/ou 3G et/ou 4G décidée par les opérateurs de télécommunication. Veuillez consulter le SITE WEB et contacter le service Client pour vérifier si votre modèle de VÉHICULE sera affecté par une telle désactivation du réseau.

1. Assistance en cas d'accident

Ce SERVICE offre au CLIENT les fonctions décrites aux points 1.1 à 1.3 ci-dessous en cas d'accident. Le CLIENT reconnaît que l'APPAREIL est en mesure de détecter l'impact uniquement s'il est en fonctionnement à ce moment-là.

Ce SERVICE est disponible sur la base de la législation en vigueur dans le pays d'immatriculation du VÉHICULE.
La prestation du SERVICE tel que décrit à l'article 1.1. exclut la prestation simultanée du SERVICE tel que décrit à l'article 1.2.

1.1. e-Call

Cette fonction sera assurée pendant tout le cycle de vie du VÉHICULE.

Cette fonction, lorsqu'elle est opérationnelle, est assurée par le biais du service public d'urgence de chaque pays.

En cas d'impact significatif enregistré par l'APPAREIL sur le VÉHICULE, avec pour conséquence l'arrêt du VÉHICULE lui-même, un appel est automatiquement transmis du VÉHICULE au numéro d'urgence public correspondant, accompagné de la transmission des données nécessaires à l'identification et à la localisation du VÉHICULE. Les services publics d'urgence interviendront conformément à la législation locale et à leurs propres procédures opérationnelles.

En cas d'eCall, le système déconnectera tous les autres services connectés pendant les 60 minutes suivantes, afin de permettre au service d'urgence publique de contacter le client sans interférence. *

L'utilisateur du VÉHICULE a toujours la possibilité d'envoyer une demande d'assistance manuelle au numéro public d'urgence en appuyant sur un bouton spécial à bord du VÉHICULE.

* uniquement pour certains modèles/versions ; pour plus de détails, consultez la section SITE WEB - connectivité.

1.2. Appel SOS / Assistance

Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible, est fourni par un PRESTATAIRE DE SERVICE externe à STELLANTIS EU.

En cas d'impact significatif enregistré par l'APPAREIL sur le VÉHICULE, avec pour conséquence l'arrêt du VÉHICULE lui-même, une demande d'assistance est automatiquement envoyée du VÉHICULE au CENTRE OPÉRATIONNEL correspondant, accompagné de la transmission des données nécessaires à l'identification et à la localisation du VÉHICULE. Le CENTRE OPÉRATIONNEL tentera alors de répondre à l'appel reçu ou de rappeler l'occupant à bord du VÉHICULE, de vérifier le besoin d'assistance et d'alerter les services publics d'urgence médicale, si nécessaire.

L'occupant du VÉHICULE a également la possibilité de demander manuellement de l'aide au CENTRE OPÉRATIONNEL en appuyant sur le bouton approprié ou en sélectionnant le menu approprié sur le poste radio (si disponible).

Avertissement : Les fonctions d'appel SOS peuvent ne pas être disponibles dans la première minute après le démarrage de la voiture.

1.3. Appel vocal d'URGENCE automatique Dans les pays où le SERVICE n'est pas disponible de la manière décrite à l'article précédent

1.1. ou 1.2. et/ou à l'expiration du SERVICE visé à l'article 1.2., en cas d'impact significatif enregistré par l'APPAREIL sur le VÉHICULE, avec pour conséquence l'arrêt du VÉHICULE lui-même, un appel d'assistance vocale est automatiquement transmis du VÉHICULE au Numéro Public d'Urgence du territoire concerné, sans envoi simultané de données. Les services publics d'urgence interviendront conformément à la législation locale et à leurs propres procédures opérationnelles.

En référence aux conditions 1.1 ; 1.2 ; 1.3, le CLIENT reconnaît que pour le bon envoi de la demande d'assistance, le VÉHICULE doit se trouver dans une position couverte par le signal mobile et la couverture satellite GPS et que ces réseaux fonctionnent correctement.

Couverture territoriale : les détails relatifs à la couverture territoriale des SERVICES décrits ci-dessus (articles : 1.1 ; 1.2 ; 1.3) sont disponibles dans la rubrique Connectivité du SITE WEB.

Avertissement : L'Appel vocal d'URGENCE automatique peuvent ne pas être disponibles dans la première minute après le démarrage de la voiture.

2. Assistance routière avancée (B Call)

Le cas échéant en vertu d'un accord distinct d'assistance routière avancée entre le CLIENT et STELLANTIS EU, en cas de panne, d'accident ou de tout autre inconvénient du VÉHICULE, ce qui suit s'applique :

Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible, est fourni par un PRESTATAIRE DE SERVICES désigné périodiquement par STELLANTIS EU et est disponible via un mode automatique (actuellement pas encore disponible ; pour plus d'informations sur l'activation, reportez-vous au SITE WEB) et un mode manuel.

En mode automatique, lorsqu'il est disponible, en cas de pannes ou de dommages graves causés par l'APPAREIL sur le VÉHICULE, une demande d'assistance est automatiquement envoyée du VÉHICULE au CENTRE OPÉRATIONNEL, accompagnée de la transmission des données utiles pour l'identification et la localisation du VÉHICULE, ainsi que pour l'identification du défaut détecté ; le CENTRE OPÉRATIONNEL tentera alors de répondre à l'appel reçu, de vérifier le besoin d'assistance et, le cas échéant, d'envoyer sur place un véhicule d'assistance routière adapté.

En mode manuel, l'occupant du VÉHICULE a également la possibilité de demander manuellement de l'aide au CENTRE OPÉRATIONNEL en appuyant sur le bouton ASSISTANCE approprié ou en sélectionnant le menu approprié sur le poste radio (si disponible).

Couverture territoriale :

Les détails de la couverture territoriale du Service sont disponibles à la rubrique Connectivité sur le SITE WEB.

Avertissement : Les fonctions d'Assistance routière avancée peuvent ne pas être disponibles dans la première minute après le démarrage de la voiture.

3. Service client

Ce service, lorsqu'il est disponible, propose au CLIENT une assistance en cas de problèmes ou de besoin d'informations sur des questions liées au VÉHICULE et/ou à l'utilisation des SERVICES.

L'occupant du VÉHICULE a la possibilité de passer l'appel manuel directement au Service Client STELLANTIS EU en appuyant sur le bouton dédié approprié ou en sélectionnant le menu approprié sur l'appareil radio (si disponible).

La demande s'effectue auprès du Service Client de STELLANTIS EU accompagnée de la transmission des données nécessaires à l'identification et à la localisation du VÉHICULE afin de permettre au Service Client de fournir les informations demandées.

4. Véhicule Health Report (« VHR » Rapport d'état du véhicule)

Ce Service, lorsqu'il est disponible, peut être fourni à condition que le CLIENT ait préalablement communiqué une adresse électronique valide au réseau d'assistance STELLANTIS EU.

Le rapport sur l'état du véhicule fournit des informations sur l'état et les conditions du véhicule et communique les besoins de maintenance potentiels par l'envoi d'e-mails périodiques au CLIENT, sur la base des données collectées et rapportées via les instruments embarqués du VÉHICULE.

Ce service, lorsqu'il est disponible, comprend également la communication dans le rapport d'état du véhicule d'un lien dédié « Dealer Locator » (localisateur de concessionnaire) pour l'identification et la sélection du centre de service du réseau officiel STELLANTIS EU où vous pouvez vous rendre pour faire effectuer les interventions d'assistance nécessaires.

Les critères de sélection de ce centre de services sont les suivants :

- la proximité dudit centre avec le lieu indiqué par le CLIENT ;
- la raison sociale du centre d'assistance du réseau officiel STELLANTIS EU par le CLIENT.

5. Eco Score

Eco Score est un SERVICE qui, lorsqu'il est disponible, donne à le CLIENT des conseils pour améliorer son style de conduite.

Des données concernant les accélérations et décélérations, la vitesse et les changements de rapports sont enregistrées en temps réel et utilisées pour établir un score, lequel s'affiche sur l'écran de l'appareil radio.

L'utilisateur peut voir les scores associés aux précédents trajets dans l'APPLICATION MOBILE.

6. On Board Fuel Consumption Monitoring (« OBFCM » Surveillance de la consommation de carburant à bord)

Conformément à l'article 9 du règlement d'exécution (UE) 2021/392 (« Surveillance de la consommation de carburant à bord »), ce service de réglementation permet à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) de collecter les données du véhicule liées à l'utilisation (telles que le NIV, la distance totale parcourue, la consommation totale de carburant, l'énergie totale du réseau dans la batterie, le cas échéant).

L'AEE utilise ces données pour suivre en temps réel la consommation de carburant et d'énergie et les émissions de CO₂ des véhicules neufs, de manière anonyme et regroupée.

Ce service est fourni pendant la durée de vie du véhicule. Comme indiqué dans le règlement de Surveillance de la consommation de carburant à bord, le CLIENT peut refuser la collecte et la transmission des données du véhicule à des fins réglementaires de la surveillance de la consommation de carburant à bord. Cela peut se faire sous forme de commande du nouveau véhicule ou en utilisant l'application mobile de la marque.

7. Déclaration du kilométrage à l'association CAR PASS (Belgique uniquement)

Ce service est actif en Belgique uniquement, en réponse à une exigence réglementaire depuis 2020.

Afin de prévenir la fraude, il consiste à fournir 4 fois par an le kilométrage de tout véhicule immatriculé en Belgique à CarPass, une association déléguée par les autorités belges pour collecter et contrôler ces données. Pour le véhicule connecté, ce kilométrage est collecté par voie hertzienne, si un autre service du pack CONNECT ONE nécessite déjà cette collecte. Ces données sont transmises à CarPass, à la demande de cet organisme.

Ce service est fourni à vie, tant que CarPass demande les données (véhicule immatriculé en Belgique).

8. Application Over The Air (AOTA) Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible, est fourni par un PRESTATAIRE DE SERVICE externe à STELLANTIS EU.

Le service AOTA (Application Over The Air) permet au SYSTÈME D'EXPLOITATION de mettre à jour à distance le logiciel du DISPOSITIF informatisé et le logiciel d'application de l'appareil radio, afin de mettre à la disposition du CLIENT qui incluent de nouvelles fonctionnalités ou des améliorations/enrichissements des fonctionnalités déjà proposées.

Les mises à jour ci-dessus sont effectuées à la discrétion de la MARQUE.

Ces mises à jour pourraient affecter les données stockées dans les SERVICES DU VÉHICULE ou les supprimer. Le CLIENT reconnaît et accepte expressément que STELLANTIS EU n'est pas responsable de toute perte de données. Le CLIENT n'est ni propriétaire des logiciels des SERVICES ni n'acquiert le droit d'utiliser ou de modifier ces logiciels de manière indépendante. Le CLIENT accepte que STELLANTIS EU ait le droit d'intervenir à distance pour mettre à jour le logiciel.

Le CLIENT accepte et reconnaît que les mises à jour seront communiquées au CLIENT au moyen d'un message d'information affiché à l'écran de l'appareil radio.

Certaines mises à jour nécessaires et cruciales (par exemple, mais non exhaustives, le micrologiciel de l'appareil radio) seront effectuées immédiatement, tandis que pour d'autres (par exemple, les applications effectuées sur l'appareil radio) le CLIENT aura la possibilité de reporter la mise à jour dans le temps jusqu'à un nombre maximum de références au-delà duquel l'installation démarrera automatiquement.

Si la mise à jour était toujours **en cours** à la prochaine mise sous tension, la radio informera le CLIENT du processus en cours, l'avertissant de l'indisponibilité temporaire du SERVICE.

Couverture territoriale :

Les détails de la couverture territoriale du SERVICE sont disponibles à la rubrique Connectivité sur le SITE WEB.

9. Notifications et applications embarquées

Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible, offre au Client la possibilité de recevoir des messages et/ou des notifications et/ou des applications relatives à la prestation des SERVICES et des messages de rappel pour des campagnes de rappel ou de maintenance programmée ou d'autres services.

Le CLIENT peut contacter le Service Client de STELLANTIS EU pour demander des informations complémentaires concernant les messages reçus.

Pour les campagnes de rappel, le CLIENT doit toujours se référer aux informations fournies dans la communication écrite de la campagne de rappel

individuelle reçue par courrier du propriétaire du VÉHICULE.

Couverture territoriale :

Les détails de la couverture territoriale du Service sont disponibles à la rubrique Connectivité sur le SITE WEB.

10. Entretien préventif (uniquement pour les véhicules utilitaires légers éligibles pour les clients professionnels ou commerciaux)

Ce Service fait partie intégrante des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de Connect One et est donc incorporé au Contrat d'Achat.

Ce Service peut être fourni à condition que le Client ait préalablement communiqué une adresse électronique valide lors du processus d'achat du véhicule. Le service n'est fourni que pour les modèles suivants : Citroën Berlingo 2024, Citroën Jumpy 2024, Citroën Jumper 2024, Peugeot Partner 2024, Peugeot Expert 2024, Peugeot Boxer 2024, Opel Combo 2024, Opel Vivaro 2024, Opel Movano 2024, Fiat Doblo 2024, Fiat Scudo 2024, Fiat Ducato 2024. Le Fournisseur pourra à son gré élargir la gamme des Véhicules éligibles, comme décrit plus en détail sur le site web.

10.1 Définitions

« Réparateur agréé » désigne un réparateur appartenant au réseau du fabricant du véhicule qui a été autorisé à effectuer des réparations sur le Véhicule.

VUL ou Véhicule utilitaire léger : Véhicule utilitaire léger

« Plateforme » désigne le site Web ou la plateforme du Prestataire de service à l'adresse www.free2move-connectfleet.com où le Client peut gérer les paramètres du Service et recevoir des Alertes.

« Avertissement » : désigne un avertissement avec les informations qui s'y rapportent envoyé par les systèmes d'information du Prestataire, à partir des données techniques transmises par le Dispositif du Véhicule et qui comprend les alertes de maintenance.

10.2 Fourniture du service et activation

Ce Service est fourni par le Prestataire de service dénommé Free2Move SAS - 45 Rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS - France Capital de 182 047 € Siret : 790 020 606 00022 N°TVA : FR11790020606 / EORI = FR79002060600022 ("F2M").

Le Client peut utiliser le Service par l'intermédiaire de la Plateforme. Si le Client décide de le faire, il accepte de l'utiliser conformément aux conditions d'utilisation du Prestataire de service. Les Données personnelles du Client seront traitées par le Prestataire de services agissant en tant que responsable du traitement autonome conformément à la Politique de confidentialité disponible sur le site Web du Prestataire de services à l'adresse <https://www.free2move.com>

À la date de livraison du véhicule ou à une date ultérieure, l'adresse électronique valide du Client est envoyée au Prestataire de service. Le Client recevra un e-mail du Prestataire de service contenant une brève description du service, qui est déjà activé, et la procédure à suivre pour accéder à la Plateforme et/ou pour modifier les paramètres si nécessaire (y compris pour désactiver le service).

À compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie, et en dérogation à la durée fixée pour le pack de services Connect One, le service est fourni pendant quatre ans dans le cadre du pack de services Connect One. Après cette période, le service deviendra un service supplémentaire en dehors du pack de services Connect One, qui nécessitera un nouvel abonnement supplémentaire que le Client pourra souscrire, sans obligation de sa part, après acceptation et paiement par l'intermédiaire de la Plateforme.

10.3 Description du service

Lorsqu'un Avertissement nécessite l'intervention d'un technicien sur le Véhicule, le Client recevra une alerte par e-mail et/ou sur la Plateforme avec le contenu de l'Avertissement et un lien vers le système de réservation en ligne, qui permettra au Client de prendre un rendez-vous en ligne avec le Réparateur agréé de son choix situé dans le Pays d'immatriculation. Si le Véhicule ne se trouve pas dans le Pays d'immatriculation mais dans un pays spécifié au point 9.5 ci-dessous, le Client se verra proposer un rendez-vous à son retour dans le Pays

d'immatriculation ou sera invité à recourir au service de l'assistance routière appropriée.

Ce rendez-vous ne sera pris qu'après accord avec le Client et aura lieu auprès d'un Réparateur agréé de son choix situé dans le Pays d'immatriculation. Si le Véhicule ne se trouve pas dans le Pays d'immatriculation, mais dans un pays spécifié au point 10.4 ci-dessous, le Client se verra proposer un rendez-vous à son retour dans le Pays d'immatriculation ou sera invité à recourir au service de l'assistance routière appropriée.

Un rapport hebdomadaire sera envoyé par e-mail au Client et/ou sur la Plateforme avec un résumé des Avertissements (éventuels) survenus sur son Véhicule dans les 7 jours précédant la date du rapport.

Un rapport mensuel sera envoyé par e-mail au Client et/ou sur la Plateforme avec un résumé de la prochaine date d'entretien ou de la date dépassée (éventuelle) et/ou du kilométrage effectué à la prochaine date d'entretien ou à la date précédente qui a été dépassée (si disponible).

Une Alerte est détectée et comprise grâce aux données techniques transmises par le Véhicule aux systèmes d'information du Prestataire via le Dispositif/l'Unité télématique.

Sur la base de ces données, un avertissement peut être déclenché pour les catégories d'équipements suivantes (sans s'y limiter) :

- Système d'entretien du véhicule (tel que le voyant de service)
- Systèmes de sécurité (comme les airbags) - Système d'aide à la conduite (comme l'ESP)
- Groupe motopropulseur (y compris le moteur)
- Système de freinage (tel que l'ABS)
- Niveaux de liquide (tel que le niveau d'huile)

Si, parmi ces catégories, un équipement n'est pas équipé ou n'est pas techniquement en mesure de transmettre un avertissement, en raison du modèle ou de la finition du Véhicule, aucun avertissement ne pourra être transmis pour l'équipement concerné.

Le Client peut désactiver le service ou le convertir en transmission de données brutes en envoyant un e-mail à l'adresse de F2M : support-connectfleet@free2move.com

10.4 Conditions d'utilisation

Les données techniques du véhicule et les avertissements ne peuvent être transmis au Client que si les conditions suivantes sont remplies :

- le Client a préalablement communiqué une adresse e-mail valide lors du processus d'achat du Véhicule.
- le moteur du Véhicule doit être en marche et le Véhicule doit être situé dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile (sans perturbations techniques, atmosphériques ou topographiques de la couverture) et dans l'un des pays visés au point 10.5 (Territorialité) ci-dessous.
- Si le moteur ne tourne pas ou si le Véhicule ne se trouve pas dans une zone couverte par un réseau d'opérateur de téléphonie mobile, les informations sont stockées et transmises lors du prochain démarrage du moteur, ou au retour dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile.
- Le Dispositif, ou les unités nécessaires au fonctionnement du Dispositif, ne doivent pas avoir été endommagés lors d'un accident, d'un vol ou de toute autre circonstance.

Le rapport mensuel envoyé par e-mail à l'adresse mentionnée dans la description du Service peut ne pas refléter toutes les données pertinentes si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie.

10.5 Territorialité

Les informations techniques nécessaires à la détection et à l'interprétation des avertissements ne peuvent être transmises par le Véhicule que dans les pays suivants, sous réserve de la couverture du réseau téléphonique et des systèmes de géolocalisation par satellite dans la zone où se trouve le Véhicule : Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, France, Autriche, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne.

10.6 Responsabilité

Les avertissements et les informations associées ne couvrent pas tous les dysfonctionnements et toutes les unités possibles, mais uniquement les avertissements qui peuvent être déclenchés par les catégories d'équipement énumérées au point 10.2 ci-dessus, dans la mesure où ces équipements sont montés sur le véhicule concerné.

La détection des Avertissements et le contact du Client associé ne sont donnés qu'à titre d'information. Leur existence ne dispense pas le client ou l'utilisateur du véhicule de :

- se conformer aux instructions figurant dans le manuel d'utilisation du véhicule,
 - surveiller le kilométrage figurant au compteur du Véhicule, le temps qui s'écoule, les Alertes qui apparaissent sur le tableau de bord du Véhicule, les niveaux des liquides, l'état du Véhicule et tout autre indicateur d'un dysfonctionnement ou d'un problème technique, puis de prendre toutes les mesures appropriées et notamment de veiller à ce que toutes les opérations techniques requises soient effectuées.
- Il revient au client de prendre rendez-vous avec un Réparateur agréé lorsque cela s'avère nécessaire. Le Prestataire de service n'est pas responsable des services fournis par le Réparateur agréé.

10.7 Vente ou transfert du véhicule

Pour éviter toute ambiguïté, conformément à l'article 9.3, dans de telles circonstances, le Client devra résilier le Service et tout nouveau propriétaire ou cessionnaire du Véhicule devra se réabonner au Service. Dans ce cas, le nouveau propriétaire ou le cessionnaire n'aura le droit d'utiliser le Service que pour le reste de la durée initiale du Service pour laquelle le Client initial précédait a souscrit.

COUVERTURE DU TERRITOIRE DES SERVICES

La couverture géographique des Services proposée par le PRESTATAIRE de services aux Clients ayant souscrit ceux-ci dans leur pays de résidence est indiquée sur le SITE WEB.

Elle s'applique lors de déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de ce pays de résidence.

Annexe Ib - SERVICES pour Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall

Le PRESTATAIRE de SERVICES est PSA Automobiles S.A. une *Société par actions simplifiée* (Stellantis Auto S.A.S.) au capital de 300 176 800 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 542 065 479, ayant son siège social au 2-10, Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France (ci-après également « PSA »).

De manière générale, la durée des services présentés ci-dessous est de 10 ans à compter de la date de début de la garantie, sauf mention explicite.

Nonobstant ce qui précède, les Services prendront fin de plein droit si le(s) réseau(x) de communication utilisé(s) pour leur délivrance n'est (ne sont) plus disponible(s) ou est (sont) fortement saturé(s) du fait d'une coupure des réseaux 2G et/ou 3G et/ou 4G décidée par les opérateurs de télécommunication. Veuillez consulter le SITE WEB et contacter le service Client pour vérifier si votre modèle de VÉHICULE sera affecté par une telle désactivation du réseau.

1. Télémaintenance

Ce Service nécessite de la part du CLIENT une nouvelle activation en ligne. Veuillez suivre les instructions fournies en ligne pour terminer l'activation de ce service.

1.1. Définitions

- « Réparateur agréé » désigne un réparateur appartenant au réseau du fabricant du véhicule qui a été autorisé à effectuer des réparations sur le Véhicule.
- « Réparateur Agréé Préféré » : le réparateur agréé choisi par le Client lors de la création de son compte Application. Si aucun réparateur agréé n'est indiqué dans le compte de candidature du Client, le réparateur agréé privilégié sera le concessionnaire vendeur d'origine du véhicule, spécifié dans le bon de commande au moment de l'achat du véhicule.
- « Avertissement » : désigne un avertissement avec les informations qui s'y rapportent envoyé par les systèmes d'information du Prestataire, à partir des données techniques transmises par l'Unité télématique du véhicule.

1.2. Description du service

Lorsqu'un avertissement nécessite l'intervention d'un technicien sur le Véhicule, le Client recevra une alerte afin de proposer un rendez-vous à son Réparateur Agréé Préféré. Le Client recevra l'alerte du FOURNISSEUR/Prestataire par e-mail à l'adresse email indiquée lors de la souscription au Service (sur le Site Web ou sur le bon de commande lors de l'achat du Véhicule).

L'alerte reçue par le Client à cet égard contiendra un lien vers le système de réservation en ligne, qui permettra au Client de prendre rendez-vous en ligne avec le réparateur agréé de son choix.

Ce rendez-vous ne sera pris qu'après accord avec le Client et aura lieu chez un réparateur agréé de son choix situé sur les marchés où le service est disponible ou être invité à utiliser le service d'assistance routière approprié.

Une alerte est détectée et comprise grâce aux informations techniques et de géolocalisation transmises du Véhicule aux systèmes d'information du Prestataire par l'unité télématique.

Sur la base de ces informations, un avertissement peut être déclenché pour les catégories d'équipements suivantes :

- Système d'entretien du véhicule (tel que le voyant d'entretien)
- Systèmes de sécurité (tels que les Airbags) -
- Système d'aide à la conduite (tels que l'ESP)
- Motorisation (y compris le moteur)
- Système de freinage (tel qu'ABS)
- Niveaux de liquides (tels que le niveau d'huile)

Si, parmi ces catégories, un matériel n'est pas équipé ou n'est pas techniquement en mesure de transmettre un avertissement, en raison du modèle ou de la finition du Véhicule, aucun avertissement ne pourra être transmis pour l'équipement concerné.

1.3. Conditions d'utilisation

Les informations techniques du véhicule et les avertissements ne peuvent être transmis que si les conditions suivantes sont remplies :

- le moteur du Véhicule doit être en marche et le Véhicule doit être situé dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile (sans perturbations techniques, atmosphériques ou topographiques de la couverture).
- Si le moteur ne tourne pas ou si le Véhicule ne se trouve pas dans une zone couverte par un réseau d'opérateur de téléphonie mobile, les informations sont stockées et transmises lors du prochain démarrage du moteur, ou au retour dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile.
- L'unité télématique, ou les unités nécessaires au fonctionnement de l'unité télématique, ne doivent pas avoir été endommagées lors d'un accident, d'un vol ou de tout autre événement.

1.4. Territorialité

Les informations techniques et la géolocalisation nécessaires à la détection et à l'interprétation des avertissements ne peuvent être transmises par le Véhicule que dans les pays suivants, sous réserve de la couverture du réseau téléphonique et des systèmes de géolocalisation par satellite dans la zone où se trouve le Véhicule : France, Espagne, Portugal, Benelux, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Italie, Pologne, Royaume-Uni, République tchèque et sera progressivement déployé en Suisse, Suède, Grèce et Roumanie.

1.5. Responsabilité

Les avertissements et les informations associées ne couvrent pas tous les dysfonctionnements et toutes les unités possibles, mais uniquement les avertissements qui peuvent être déclenchés par les catégories d'équipement énumérées à la condition 1.2 ci-dessus, dans la mesure où ces équipements sont montés sur le véhicule concerné.

La détection des Avertissements et le contact du Client associé ne sont donnés qu'à titre d'information. Leur existence ne dispense pas l'utilisateur du véhicule de :

- se conformer aux instructions figurant dans le manuel d'utilisation du véhicule,
- surveiller le kilométrage figurant au compteur du Véhicule, le temps qui s'écoule, les Alertes qui apparaissent sur le tableau de bord du Véhicule, les

niveaux des liquides, l'état du Véhicule et tout autre indicateur d'un dysfonctionnement ou d'un problème technique, puis de prendre toutes les mesures appropriées et notamment de veiller à ce que toutes les opérations techniques requises soient effectuées.

2. Assistance en cas d'accident

Ce SERVICE offre au CLIENT les fonctions décrites aux points 2.1 à 2.3 ci-dessous en cas d'accident.

Le CLIENT reconnaît que l'APPAREIL est en mesure de détecter l'impact uniquement s'il est en fonctionnement à ce moment-là.

Ce SERVICE est disponible sur la base de la législation en vigueur dans le pays d'immatriculation du VÉHICULE.

La prestation du SERVICE tel que décrit à l'article

2.1. exclut la prestation simultanée du SERVICE tel que décrit à l'article 1.2.

2.1. e-Call

Cette fonction sera assurée pendant tout le cycle de vie du VÉHICULE.

Cette fonction, lorsqu'elle est opérationnelle, est assurée par le biais du service public d'urgence de chaque pays.

En cas d'impact significatif enregistré par l'APPAREIL sur le VÉHICULE, avec pour conséquence l'arrêt du VÉHICULE lui-même, un appel est automatiquement transmis du VÉHICULE au numéro d'urgence public correspondant, accompagné de la transmission des données nécessaires à l'identification et à la localisation du VÉHICULE. Les services publics d'urgence interviendront conformément à la législation locale et à leurs propres procédures opérationnelles.

En cas d'eCall, le système déconnectera tous les autres services connectés pendant les 60 minutes suivantes, afin de permettre au service d'urgence publique de contacter le client sans interférence. *

L'utilisateur du VÉHICULE a toujours la possibilité d'envoyer une demande d'assistance manuelle au numéro public d'urgence en appuyant sur un bouton spécial à bord du VÉHICULE.

* uniquement pour certains modèles/versions ; pour plus de détails, consultez la section SITE WEB - connectivité.

2.2. Appel SOS / Assistance

Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible, est fourni par un PRESTATAIRE DE SERVICE externe à PSA.

En cas d'impact significatif enregistré par l'APPAREIL sur le VÉHICULE, avec pour conséquence l'arrêt du VÉHICULE lui-même, une demande d'assistance est automatiquement envoyée au VÉHICULE au CENTRE OPÉRATIONNEL correspondant, accompagné de la transmission des données nécessaires à l'identification et à la localisation du VÉHICULE. Le CENTRE OPÉRATIONNEL tentera alors de répondre à l'appel reçu ou de rappeler l'occupant à bord du VÉHICULE, de vérifier le besoin d'assistance et d'alerter les services publics d'urgence médicale, si nécessaire.

L'occupant du VÉHICULE a également la possibilité de demander manuellement de l'aide au CENTRE OPÉRATIONNEL en appuyant sur le bouton approprié ou en sélectionnant le menu approprié sur le poste radio (si disponible).

Avertissement : Les fonctions d'appel SOS peuvent ne pas être disponibles dans la première minute après le démarrage de la voiture.

2.3. Appel vocal d'URGENCE automatique

Dans les pays où le SERVICE n'est pas disponible de la manière décrite à l'article précédent

2.1. ou 2.2. et/ou à l'expiration du SERVICE visé à l'article 22., en cas d'impact significatif enregistré par

l'APPAREIL sur le VÉHICULE, avec pour conséquence l'arrêt du VÉHICULE lui-même, un appel d'assistance vocale est automatiquement transmis au VÉHICULE au Numéro Public d'Urgence du territoire concerné, sans envoi simultané de données. Les services publics d'urgence interviendront conformément à la législation locale et à leurs propres procédures opérationnelles.

En référence aux conditions 2.1 ; 2.2 ; 2.3, le CLIENT reconnaît que pour le bon envoi de la demande d'assistance, le VÉHICULE doit se trouver dans une position couverte par le signal mobile et la couverture satellite GPS et que ces réseaux fonctionnent correctement.

Couverture territoriale : les détails relatifs à la couverture territoriale des SERVICES décrits ci-dessus (articles : 2.1 ; 2.2 ; 2.3) sont disponibles dans la rubrique Connectivité du SITE WEB.

Avertissement : L'Appel vocal d'URGENCE automatique peuvent ne pas être disponibles dans la première minute après le démarrage de la voiture.

3. Assistance routière avancée (B Call)

Le cas échéant en vertu d'un accord distinct d'assistance routière avancée entre le CLIENT et PSA, en cas de panne, d'accident ou de tout autre inconvénient du VÉHICULE, ce qui suit s'applique :

Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible, est fourni par un PRESTATAIRE DE SERVICES désigné périodiquement par PSA et est disponible via un mode automatique (actuellement pas encore disponible ; pour plus d'informations sur l'activation, reportez-vous au SITE WEB) et un mode manuel.

En mode automatique, lorsqu'il est disponible, en cas de pannes ou de dommages graves causés par l'APPAREIL sur le VÉHICULE, une demande d'assistance est automatiquement envoyée au VÉHICULE au CENTRE OPÉRATIONNEL, accompagnée de la transmission des données utiles pour l'identification et la localisation du VÉHICULE, ainsi que pour l'identification du défaut détecté ; le CENTRE OPÉRATIONNEL tentera alors de répondre à l'appel reçu, de vérifier le besoin d'assistance et, le cas échéant, d'envoyer sur place un véhicule d'assistance routière adapté.

En mode manuel, l'occupant du VÉHICULE a également la possibilité de demander manuellement de l'aide au CENTRE OPÉRATIONNEL en appuyant sur le bouton ASSISTANCE approprié ou en sélectionnant le menu approprié sur le poste radio (si disponible).

Couverture territoriale :

Les détails de la couverture territoriale du Service sont disponibles à la rubrique Connectivité sur le SITE WEB.

Avertissement : Les fonctions d'Assistance routière avancée peuvent ne pas être disponibles dans la première minute après le démarrage de la voiture.

4. Service client

Ce service, lorsqu'il est disponible, propose au CLIENT une assistance en cas de problèmes ou de besoin d'informations sur des questions liées au VÉHICULE et/ou à l'utilisation des SERVICES.

L'occupant du VÉHICULE a la possibilité

de passer l'appel manuel directement au Service Client de PSA en appuyant sur le bouton dédié approprié ou en sélectionnant le menu approprié sur l'appareil radio (si disponible).

La demande s'effectue auprès du Service Client de PSA accompagnée de la transmission des données nécessaires à l'identification et à la localisation du VÉHICULE afin de permettre au Service Client de fournir les informations demandées.

5. On Board Fuel Consumption Monitoring (« OBFCM » Surveillance de la consommation de carburant à bord)

Conformément à l'article 9 du règlement d'exécution (UE) 2021/392 (« Surveillance de la consommation de carburant à bord »), ce service de réglementation permet à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) de collecter les données du véhicule liées à l'utilisation (telles que le NIV, la distance totale parcourue, la consommation totale de carburant, l'énergie totale du réseau dans la batterie, le cas échéant).

L'AEE utilise ces données pour suivre en temps réel la consommation de carburant et d'énergie et les émissions de CO₂ des véhicules neufs, de manière anonyme et regroupée.

Ce service est fourni pendant la durée de vie du véhicule. Comme indiqué dans le règlement de Surveillance de la consommation de carburant à bord, le CLIENT peut refuser la collecte et la transmission des données du véhicule à des fins réglementaires de la surveillance de la consommation de carburant à bord. Cela peut se faire sous forme de commande du nouveau véhicule ou en utilisant l'application mobile de la marque.

6. Déclaration du kilométrage à l'association CAR PASS (Belgique uniquement)

Ce service est actif en Belgique uniquement, en réponse à une exigence réglementaire depuis 2020.

Afin de prévenir la fraude, il consiste à fournir

4 fois par an le kilométrage de tout véhicule immatriculé en Belgique à CarPass, une association déléguée par les autorités belges pour collecter et contrôler ces données.

Pour le véhicule connecté, ce kilométrage est collecté par voie hertzienne, si un autre service du pack CONNECT ONE nécessite déjà cette collecte. Ces données sont transmises à CarPass, à la demande de cet organisme.

Ce service est fourni à vie, tant que CarPass demande les données (véhicule immatriculé en Belgique).

7. Application Over The Air (AOTA) Le service AOTA (Application Over The Air) permet au SYSTÈME D'EXPLOITATION de mettre à jour à distance le logiciel du DISPOSITIF informatisé et le logiciel d'application de l'appareil radio, afin de mettre à la disposition du CLIENT qui incluent de nouvelles fonctionnalités ou des améliorations/enrichissements des fonctionnalités déjà proposées.

Les mises à jour ci-dessus sont effectuées à la discrétion de la MARQUE.

Ces mises à jour pourraient affecter les données stockées dans les SERVICES DU VÉHICULE ou les supprimer. Le CLIENT reconnaît et accepte expressément que PSA n'est pas responsable de toute perte de données. Le CLIENT n'est ni propriétaire des logiciels des SERVICES ni n'acquiert le droit d'utiliser ou de modifier ces logiciels de manière indépendante. Le CLIENT accepte que PSA ait le droit d'intervenir à distance pour mettre à jour le logiciel.

Le CLIENT accepte et reconnaît que les mises à jour seront communiquées au CLIENT au moyen d'un message d'information affiché à l'écran de l'appareil radio.

Certaines mises à jour nécessaires et cruciales (par exemple, mais non exhaustives, le micrologiciel de l'appareil radio) seront effectuées immédiatement, tandis que pour d'autres (par exemple, les applications effectuées sur l'appareil radio) le CLIENT aura la possibilité de reporter la mise à jour dans le temps jusqu'à un nombre maximum de références au-delà duquel l'installation démarrera automatiquement.

Si la mise à jour était toujours en cours à la prochaine mise sous tension, la radio informera le CLIENT du processus en cours, l'avertissant de l'indisponibilité temporaire du SERVICE.

Les détails de la couverture territoriale du SERVICE sont disponibles à la rubrique Connectivité sur le SITE WEB.

8. Notifications et applications embarquées

Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible, offre au Client la possibilité de recevoir des messages et/ou des notifications et/ou des applications relatives à la prestation des SERVICES et des messages de rappel pour des campagnes de rappel ou de maintenance programmée ou d'autres services.

Le CLIENT peut contacter le Service Client de PSA pour demander des informations complémentaires concernant les messages reçus.

Pour les campagnes de rappel, le CLIENT doit toujours se référer aux informations fournies dans la communication écrite de la campagne de rappel individuelle reçue par courrier du propriétaire du VÉHICULE.

Couverture territoriale :

Ce Service peut être fourni à condition que le Client ait préalablement communiqué une

adresse électronique valide lors du processus d'achat du véhicule. Les détails de la couverture territoriale du SERVICE sont disponibles à la rubrique Connectivité sur le SITE WEB.

9. Entretien préventif (uniquement pour les véhicules utilitaires légers éligibles pour les clients professionnels ou commerciaux)

Ce Service fait partie intégrante des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de Connect One et est donc incorporé au Contrat d'Achat.

Ce Service peut être fourni à condition que le Client ait préalablement communiqué une adresse électronique valide lors du processus d'achat du véhicule. Le service n'est fourni que pour les modèles suivants : Citroën Berlingo MY23, Citroën Jumpy MY23, Citroën Jumper MY23, Peugeot Partner MY23, Peugeot Expert MY23, Peugeot Boxer MY23, Opel Combo MY23, Opel Vivaro MY23, Opel Movano MY23, Fiat Doblo MY23, Fiat Scudo MY23, Fiat Ducato MY23. Le Fournisseur pourra à son gré élargir la gamme des Véhicules éligibles, comme décrit plus en détail sur le site web.

9.1 Définitions

« Réparateur agréé » désigne un réparateur appartenant au réseau du fabricant du véhicule qui a été autorisé à effectuer des réparations sur le Véhicule.

VUL ou Véhicule utilitaire léger : Véhicule utilitaire léger

« Plateforme » désigne le site Web ou la plateforme du Prestataire de service à l'adresse www.free2move-connectfleet.com où le Client peut gérer les paramètres du Service et recevoir des Alertes. « Avertissement » : désigne un avertissement avec les informations qui s'y rapportent envoyé par les systèmes d'information du Prestataire, à partir des données techniques transmises par le Dispositif du Véhicule et qui comprend les alertes de maintenance.

« Pays d'enregistrement » : pays où le véhicule est immatriculé

9.2 Fourniture du service et activation

Ce Service est fourni par le Prestataire de service dénommé Free2Move SAS - 45 Rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS - France Capital de 182 047 € Siret : 790 020 606 00022 N°TVA : FR11790020606 / EORI : FR79002060600022 ("F2M").

Le Client peut utiliser le Service par l'intermédiaire de la Plateforme. Si le Client décide de le faire, il accepte de l'utiliser conformément aux conditions d'utilisation du Prestataire de service. Les Données personnelles du Client seront traitées par le Prestataire de services agissant en tant que responsable du traitement autonome conformément à la Politique de confidentialité disponible sur le site Web du Prestataire de services à l'adresse <https://www.free2move.com>

À la date de livraison du véhicule ou à une date ultérieure, l'adresse électronique valide du Client est envoyée au Prestataire de service. Le Client recevra un e-mail du Prestataire de service contenant une brève description du service, qui est déjà activé, et la procédure à suivre pour accéder à la Plateforme et/ou pour modifier les paramètres si nécessaire (y compris pour désactiver le service).

Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible, est fourni par un PRESTATAIRE DE SERVICE externe à PSA.

À compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie, et en dérogation à la durée fixée pour le pack de services Connect One, le service est fourni pendant quatre ans dans le cadre du pack de services Connect One. Après cette période, le service deviendra un service supplémentaire en dehors du pack de services Connect One, qui nécessitera un nouvel abonnement supplémentaire que le Client pourra souscrire, sans obligation de sa part, après acceptation et paiement par l'intermédiaire de la Plateforme.

9.3 Description du service

Lorsqu'un Avertissement nécessite l'intervention d'un technicien sur le Véhicule, le Client recevra une alerte par e-mail et/ou sur la Plateforme avec le contenu de l'Avertissement et un lien vers le système de réservation en ligne, qui permettra au Client de prendre un rendez-vous en ligne avec le Réparateur agréé de son choix situé dans le Pays d'immatriculation. Si le Véhicule ne se trouve pas dans le Pays d'immatriculation, mais dans un pays spécifié au point 9.5 ci-dessous, le Client se verra proposer un rendez-vous à son retour dans le Pays d'immatriculation ou sera invité à recourir au service de l'assistance routière appropriée.

Ce rendez-vous ne sera pris qu'après accord avec le Client et aura lieu auprès d'un Réparateur agréé de son choix situé dans le Pays d'immatriculation. Si le Véhicule ne se trouve pas dans le Pays d'immatriculation, mais dans un pays spécifié au point 9.5 ci-dessous, le Client se verra proposer un rendez-vous à son retour dans le Pays d'immatriculation ou sera invité à recourir au service de l'assistance routière appropriée.

Un rapport hebdomadaire sera envoyé par e-mail au Client et/ou sur la Plateforme avec un résumé des Avertissements (éventuels) survenus sur son Véhicule dans les 7 jours précédant la date du rapport.

Un rapport mensuel sera envoyé par e-mail au Client et/ou sur la Plateforme avec un résumé de la prochaine date d'entretien ou de la date dépassée (éventuelle) et/ou du kilométrage effectué à la prochaine date d'entretien ou à la date précédente qui a été dépassée (si disponible).

Une Alertes est détectée et comprise grâce aux données techniques transmises par le Véhicule aux systèmes d'information du Prestataire via le Dispositif/l'Unité télématique.

Sur la base de ces données, un avertissement peut être déclenché pour les catégories d'équipements suivantes (sans s'y limiter) :

- Système d'entretien du véhicule (tel que le voyant d'entretien)
- Systèmes de sécurité (tels que les Airbags) -
- Système d'aide à la conduite (tels que l'ESP)
- Motorisation (y compris le moteur)
- Système de freinage (tel qu'ABS)
- Niveaux de liquides (tels que le niveau d'huile)

Si, parmi ces catégories, un équipement n'est pas équipé ou n'est pas techniquement en mesure de transmettre un avertissement, en raison du modèle ou de la finition du Véhicule, aucun avertissement ne pourra être transmis pour l'équipement concerné.

Le Client peut désactiver le service ou le convertir en transmission de données brutes en envoyant un e-mail à l'adresse de F2M : support-connectfleet@free2move.com

9.4 Conditions d'utilisation Les données techniques du véhicule et les avertissements ne peuvent être transmis au Client que si les conditions suivantes sont remplies :

- le Client a préalablement communiqué une adresse e-mail valide lors du processus d'achat du Véhicule.
- le moteur du Véhicule doit être en marche et le Véhicule doit être situé dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile (sans perturbations techniques, atmosphériques ou topographiques de la couverture) et dans l'un des pays visés au point 9.5 (Territorialité) ci-dessous.
- Si le moteur ne tourne pas ou si le véhicule ne se trouve pas dans une zone couverte par un réseau d'opérateur de téléphonie mobile, les informations sont stockées et transmises lors du prochain démarrage du moteur, ou au retour dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile.
- Le Dispositif, ou les unités nécessaires au fonctionnement du Dispositif, ne doivent pas avoir été endommagés lors d'un accident, d'un vol ou de toute autre circonstance.

Le rapport mensuel envoyé par e-mail à l'adresse mentionnée dans la description du Service peut ne pas refléter toutes les données pertinentes si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie.

9.5 Territorialité

Les informations techniques nécessaires à la détection et à l'interprétation des avertissements ne peuvent être transmises par le Véhicule que dans les pays suivants, sous réserve de la couverture du réseau téléphonique et des systèmes de géolocalisation par satellite dans la zone où se trouve le Véhicule : Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, France, Autriche, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne.

9.6 Responsabilité

Les avertissements et les informations associées ne couvrent pas tous les dysfonctionnements et toutes les unités possibles, mais uniquement les avertissements qui peuvent être déclenchés par les catégories d'équipement énumérées au point 9.3 ci-dessus, dans la mesure où ces équipements sont montés sur le véhicule concerné.

La détection des Avertissements et le contact du Client associé ne sont donnés qu'à titre d'information. Leur existence ne dispense pas le client ou l'utilisateur du véhicule de :

- se conformer aux instructions figurant dans le manuel d'utilisation du véhicule,
- surveiller le kilométrage figurant au compteur du Véhicule, le temps qui s'écoule, les Alertes qui apparaissent sur le tableau de bord du Véhicule, les niveaux des liquides, l'état du Véhicule et tout autre indicateur d'un dysfonctionnement ou d'un problème technique, puis de prendre toutes les mesures appropriées et notamment de veiller à ce que toutes les opérations techniques requises soient effectuées.

Il revient au client de prendre rendez-vous avec un

Réparateur agréé lorsque cela s'avère nécessaire. Le Prestataire de service n'est pas responsable des services fournis par le Réparateur agréé.

9.7 Vente ou transfert du véhicule

Pour éviter toute ambiguïté, conformément à l'article

9.3, dans de telles circonstances, le Client devra résilier le Service et tout nouveau propriétaire ou cessionnaire du Véhicule devra se réabonner au Service. Dans ce cas, le nouveau propriétaire ou le cessionnaire n'aura le droit d'utiliser le Service que pour le reste de la durée initiale du Service pour laquelle le Client initial précédent a souscrit.

COUVERTURE DU TERRITOIRE DES SERVICES

La couverture géographique des Services proposée par le PRESTATAIRE de services aux Clients ayant souscrit ceux-ci dans leur pays de résidence est indiquée sur le SITE WEB.

Elle s'applique lors de déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de ce pays de résidence.